COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance 28 février 2022

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h30.

Présents :
André SCHMIDT, Graziella BREISS, Thomas KRUST, Anne SCHAUMBERG - Adjoints
Brigitte HERR, Benoît HERR, Laurent ALTMEYER, Véronique MUNDEL, - Conseillers Municipaux délégués
Anne-Hélène FRICKER, Séverine MULLER, Matthieu STOCKER, Justine PROBST - Conseillers Municipaux

Excusés :
André CENTLIVRE – procuration André SCHMIDT
Jérémy CARRE – procuration Matthieu STOCKER

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
DESIGNE Madame Véronique BERNARD, secrétaire général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2021**
2. **Travaux en cours – en vue**
3. **Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire : Attribution des marchés de travaux – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions**
4. **Projet de création d'une réserve d'eau à la Plaine Sportive**
5. **Embauche de jeunes saisonniers – Eté 2022**
6. **Communications informations**
   6.1 Compétences déléguées
   6.2 Divers

****

- En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité,

DESIGNE Madame Véronique BERNARD, secrétaire général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

En préambule, Monsieur le Maire s'exprime suite à **l'invasion de l'Ukraine par l'armée Russe** :
Pour répondre aux nombreuses sollicitations de particuliers ou d'associations, face à cette tragédie et pour apporter un soutien logistique, humanitaire au peuple ukrainien, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place une coordination locale ayant pour objet de fédérer les différents acteurs locaux, les associations, les pouvoirs publics dans leurs actions et initiatives humanitaires.

Une réunion de travail du **Comité Territorial Solidarité Ukraine** se tiendra le mardi 1er mars à 15h00 au Centre Sportif Régional de Mulhouse.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021 a été transmis à chaque conseiller municipal. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est **approuvé à l'unanimité** et signé.

2. TRAVAUX EN COURS – EN VUE

Monsieur André SCHMIDT communique au conseil municipal les travaux et actions menées depuis le 24 novembre, à savoir :

EAU POTABLE :
Entretien journalier ordinaire, vérif. consommation, interconnexion, fourniture à Hartmannswiller, sanitation vers Berrwiller, surveillance du réseau, entretien mensuel chloration, nettoyage de la station de pompage, des accès, etc…
Réparation de 5 fuites :
4 fuites sur le réseau principal- au 79, rue principale 24 novembre et début janvier ; 111e, rue principale et au 112, rue principale le mardi 01 et vendredi 04 février.
Réparation d'une fuite sur l'interconnexion, entre les deux réservoirs de Berrwiller et Hartmannswiller.
Recherche de bouche à clés (Vannes d'arrêts branchements EAU) , rue des Merles, ru des Vosges
Panne de courant à la station le vendredi 18 février : plus de pompage et le réservoir qui se vide- Intervention de 2CAE pour un pompage de secours du réservoir de Hartmannswiller et d'Enedis pour dépannage des fusibles du réseau ; remise en route normale à 17h.
Branchements-viabilisations : REINLEN Denis et DE CASTRO Sébastien, rue des Merles ; RAGAZZO-BELTZUNG, rue de Cernay ;
Branchements AEP et ASSAINISSEMENT : LOETSCHER, rue des Alouettes, en cours.

ASSAINISSEMENT :
Visite journalière pour la surveillance du bon fonctionnement et l'entretien normal selon convention avec le SIVOM : poubelle, dégrilleur, canaux de comptage, purge des réseaux d'air, relevé des compteurs.

Bassin écrêteur : nettoyage de la grille du limitateur de débit.

ECOLE :
Nettoyage abords, passages journaliers.
Petits entretiens hebdomadaires.

SALLE DE SPORT :
Nettoyage de la salle de sport, Christian, le lundi et vendredi.

CHAUFFERIE :
Entretien Normal – nettoyage du local- cendrier- abords.
Nous avons eu plusieurs pannes de chaudière bois (sonde à oxygène, ventilateur, porosité du canal d'amenée des copeaux vers le foyer)
KWB devra changer le canal d'apport de copeaux vers le foyer de la chaudière bois (le devis est signé- 4 524,00€ H.T.)

EGLISE :
Remise en place de tuiles après passage tempête – par contre, pour certains endroits, il faudra sortir de la toiture en toute sécurité (corde, harnais ,etc...)

DORFHISLA :
Nettoyage des grilles d'aération- entretien des chauffages Air-Air ; nettoyage des Double Flux

STADE :
Plusieurs problèmes avec la VMC double flux et plusieurs visites de LABEAUNE pour y remédier ; système électronique en panne.

Noel 2021 :
Berr'Noël préparé entièrement par la Municipalité et les conseillers et toute la déco de Noël 2021.
Aide au rangement

VOIRIE :
Nettoyage des rues – trottoirs autour des bâtiments communaux- Soufflage des feuilles
Montage de la lame de neige et passage du tracteur (1x au mois de janvier pendant 2heures)
Nettoyage des rigoles, ponts et ponceaux
Ramassages de dépôts sauvages.
Ramassage de toutes les branches tombées sur la voirie suites aux « coups de vent » de plus en plus fréquents.
Redresser plusieurs panneaux de signalisation
Fermeture de tous les nids de poules avec de l'enrobé à froid.
Nettoyage de toutes les rigoles d'évacuation d'eau de ruissellement

LAVOIR et AIRE DE JEUX DES PETITS / RUE DE STAFFELFELDEN:
Entretien régulier, nettoyage, balayage, ratissage.

MAIRIE :
En cours(travaux de l'électricien) – installation d'une baie de brassage – branchements de tous les bureaux.

ESPACES VERTS :
Travaux d'automne

DECOS :
Christian sous l'impulsion de Brigitte pour les prépas de 2022 (Pâques, Cigognes, etc...)

Divers :
Courrier ; ramassage des dépôts sauvages-(surtout devant l'aire de passage des GDV)- petits travaux sur véhicules communaux-réparation de la calandre du tracteur-
Barrières Vacci'Mouv – préparation salle de sport- Changement serrure atelier-
Remonté de câbles téléphones suite aux vents forts, mais aussi suite aux passages de camions qui désolidarisent les attaches des poteaux (rue de Cernay, rue Linngasse, rue des mésanges...)

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant la gestion de l'Eau Potable dont le transfert de compétence à l'Agglomération doit avoir lieu au 01/01/2023.
Cette dernière va créer une régie communautaire pour en assurer la gestion.
Un atelier projet va être relancé pour travailler sur ce transfert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ

EN PREND acte

3. TRAVAUX D'EXTENSION DU SITE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

En date du 27/12/2021, la consultation afférente aux futurs travaux d'extension du site scolaire et périscolaire de Berrwiller ainsi que la mise en accessibilité d' l'école primaire a été publiée.
Ces travaux se décomposent en 16 lots.

Il est exposé aux membres présents le déroulé de la consultation et les différentes étapes.

Vu le rapport final d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

- **De retenir le classement des offres proposé,**
- **D'attribuer les marchés publics de travaux aux lots retenus avec les options retenues selon le tableau ci-annexé,**
- **De rendre infructueuse la consultation pour les lots suivants :**
  - **N°1 : Démolition – Gros œuvre – Aménagement extérieur**
  - **N°13 : Chape**
  - **D'autoriser Monsieur le Maire à reconsulter pour les lots N°1 et N°13**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés attribués et à les notifier.**

3.2 RENOVATION ET EXTENSION DES LOCAUX PERISCOLAIRES DE BERRWILLER – VALIDATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par **délibération du 24 novembre 2021**, le conseil municipal a **approuvé l'avant-projet définitif** relatif à l'extension du site scolaire et périscolaire à Berrwiller et le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 1 177 947 €HT. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de regroupement scolaire entre les Communes de Berrwiller et de Hartmannswiller (RIPIC).

Pour mémoire, le périscolaire de Berrwiller possède actuellement une habilitation de 62 enfants le midi (20 maternels et 42 élémentaires) et 38 enfants le soir (10 maternels et 28 élémentaires).

Les locaux existants, d'une surface d'environ 260 m², sont composés d'un grand espace modulable accueillant la restauration et les activités périscolaires, d'un office, d'un bureau, ainsi que de sanitaires.

En vue de l'évolution du nombre d'enfants accueillis au sein de l'école et donc de l'augmentation à venir du nombre d'enfants accueillis au périscolaire, les locaux actuels, notamment les espaces de restauration, d'activités et les sanitaires ne seront plus suffisants à terme.

Dans ce cadre, en lien avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), il est proposé de conserver les locaux existants du périscolaire qui seront, en partie, rénovés et d'y adjoindre une extension neuve en rez-de-chaussée et en étage afin d'augmenter les surfaces dédiées à l'école et aux activités périscolaires.

A l'issue de l'étude menée par la commune, le projet consistera en la réhabilitation des locaux actuels avec la mise aux normes de l'office, l'ajout de sanitaires mutualisés avec l'école et le réaménagement des espaces de restauration pour les enfants du périscolaire. La partie neuve comprendra, en rez-de-chaussée, une extension des espaces de restauration. L'étage sera, lui, composé de deux classes destinées à l'école, d'espaces d'activités maternels et élémentaires pour le périscolaire et de sanitaires mutualisés. Un hall d'entrée distinct de l'entrée du périscolaire sera également créé pour desservir le nouvel étage, accessible via un escalier et un ascenseur, qui comprendra les nouveaux espaces école et périscolaire.

Par ailleurs, les travaux nécessaires seront effectués pour un passage du bâtiment en 4ème catégorie, autorisant l'accès à l'étage des maternels.

Le bâtiment, après rénovation et extension, aura une surface d'environ 720 m² et permettra d'accueillir jusqu'à 96 enfants le midi (contre 62 enfants à ce jour).

Le montant prévisionnel actualisé du projet est estimé, à ce stade, à 1 445 609 € HT, soit 1 734 731€ TTC. La part relative aux travaux s'élève, elle, à 1 246 764 € HT.

L'aménagement en équipements et mobiliers des locaux périscolaires (hors équipements et mobiliers de l'office) est compris et est estimé à 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.
Pour ce projet, il est proposé la répartition suivante :

- 957 321 € HT de participation de Mulhouse Alsace Agglomération au titre des locaux dédiés aux périscolaires et espaces mutualisés au sein du bâtiment (sanitaires, circulation, ascenseur, passage en 4ème catégorie du bâtiment),

- 488 288 € HT de participation de la commune au titre des espaces dédiés à l'école et espaces mutualisés au sein du bâtiment.

A noter, la participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération pourra être réajustée en fonction des dépenses réellement engagées et des subventions perçues (cf. tableau ci-dessous).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	TTC	HT	Recettes	Cne	m2A
Travaux	1 496 117,00	1 246 764,17	FCTVA	288 502,23	
Préstations intellectuelles	238 614,00	198 845,00	CAF		135 000,00
Mobilier	24 000,00	20 000,00	CAF/Mobilier		4 500,00
			CeA	97 657,60	191 464,00
			Région	48 828,80	95 732,00
			Etat	122 877,00	238 525,00
			Commune	243 544,37	
			m2A	292 100,00	
Total	**1 758 731,00**	**1 465 609,17**	**Total**	**1 093 510,00**	**665 221,00**

Entendu la présentation de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

D'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
D'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace.
D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022.

4. PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE D'EAU A LA PLAINE SPORTIVE

Monsieur Benoît HERR, Informe Les membres du Conseil Municipal du projet de récupération d'eau pour la création d'une réserve destinée à l'arrosage des terrains en herbe de la Plaine Sportive de Berrwiller :

L'arrosage des terrains en herbe de la Plaine Sportive de Berrwiller se fait actuellement par l'eau du réseau public d'alimentation en eau potable. La consommation annuelle est d'environ 3 000m3/an (consommation maximale),
elle représente 4.5% du volume d'eau mis en distribution.

Le projet consiste à récupérer une partie d'écoulement des eaux du lavoir (alimenté par une eau provenant d'une source construite en 1882 au lieu-dit HAULEN) pour la stocker dans une réserve souple d'une contenance de 150m3 (écoulement gravitaire du lavoir au puisard).
Le débit actuel du lavoir est de 30m3 par jour. Le lavoir est doté d'un débit continu et l'eau du lavoir s'écoule actuellement dans le fossé du WASSERFURCHE qui se déverse dans le FRIEDOLINSBACH.

Sur une période de 4 mois, le volume d'eau récupéré pourrait être d'environ 3 600m3. Le volume utilisé pour l'arrosage des terrains en herbe se situe entre 20 et 25m3 par jour sur environ 100 jours par an. Le volume maximum nécessaire se situe à environ 3000m3 par an.
L'arrosage se fait lorsque les précipitations sont faibles, notamment en période estivale.
Ce projet permettrait d'économiser l'eau potable du réseau à hauteur de 3000m3 /an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

D'approuver le projet tel qu'il vient d'être présenté, pour un montant total prévisionnel de 36 339€ HT,
D'approuver le plan prévisionnel de financement qui se décompose comme suit :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes € HT	€ HT	%
Travaux de terrassement	24 062,00		**Subvention AERM**	18 169,50	50,00%
Travaux hydrolyques et pompe	5 210,00		démarche hydro-économe		
Bâche	4 167,00		**Etat - DETR soutien exceptionnel**	10 901,70	30,00%
Electricité - coffret de commande	2 900,00		*Sous total aides publiques*	*29 071,20*	*80,00%*
			Fonds propres	7 267,80	20,00%
TOTAL TRAVAUX	**36 339,00**	43 606,80	TOTAL RECETTES	**36 339,00**	100,00%

De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif EAU 2022,
D'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de la démarche hydro-économe, et de l'Etat au titre de la DETR 2022 – soutien exceptionnel,
D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,

5. EMBAUCHE DE JEUNES SAISONNIERS – ETE 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal à l'instar des années précédentes, d'embaucher des jeunes pour différents travaux à réaliser durant les congés scolaires d'été afin d'épauler le personnel communal et de donner à ces jeunes l'expérience d'un travail rémunéré.

Tous les ans un certain nombre de jeunes postulent spontanément à un emploi saisonnier au sein des services municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'embaucher** pour cet été des jeunes (âge minimum 16 ans) ayant fait acte de candidature, à temps non complet, à raison de 20h par semaine pour une période de 15 jours chacun, pour divers travaux d'entretien (bâtiment, voirie, espaces verts, peinture ...)

- **De** rémunérer les intéressés au premier échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial (Indice brut 367) au prorata des heures effectuées étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

6. COMMUNICATION - INFORMATIONS

6.1 Compétences déléguées

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

Permis de construire :

PC N° 068032B0012 déposé le 09.11.2021- accordé le 27.01.2022
HAMERLA Camille, 7B, rue Buhne.
Construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue Linngasse n° 8A

PC N° 06803221B0013 déposé le 14.12.2021-
Commune de BERRWILLER-
Extension du périscolaire
Rue de Hartmannswiller

PC N° 06803221B0014 déposé le17.12.2021- accordé le 15.02.2022
ISELIN Maxime- ALVAREZ Blandine 41a, rue de Thann à ASPACH LE BAS
Construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue de Wattwiller N° 29.

PC N° 06803221B0015 déposé le 27.12.2021 – accordé le 07.02.2022
MULLER Nicolas- GRIENENBERGER Lara 29, rue de l'espérance 68700 UFFHOLTZ
Construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue principale N° 110 A bis

PC N° 06803221B0016 déposé le 27.12.2021- accordé le 21.02.2022
JESSLEN Marie-Odile 29, rue principale 68500 WUENHEIM
Construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue des plantes N° 28

PCN° 06803221B0017 déposé le28.12.2021 –accordé le 07.02.2022
SCI LES QUATRES SAISONS – REINLEN Denis 8, rue des Merles
Construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue des MERLES n° 10

PC N° 06803221B0018 déposé le 30.12.2021 –
SCI NASS – NASS Sylvain 100a, rue principale
Construction de 3 logements – démolition d'une grange.
Rue principale n° 100 (cour NASS)

PC N°036803221B0019- déposé le 31.12.2022- accordé le 28.01.2022
MARY Elodie 10, rue de Bergholtz-Zell à ORSCHWIHR
Extension d'une maison existante
Rue Pilgerstrang n° 1

PC N°06803222B0001- déposé le 31.01.2022-
WILK Gilles 1, rue de Champagne à WITTENHEIM
Extension d'une maison individuelle d'habitation
Rue des Alouettes n° 20 (SCHMIDT Paul)

Déclarations préalables :

D.P. 06803221B0036 déposée le 30.11.2021-accordée le 07.12.2021
KOENIG Nicolas 1, rue de la Mine
Changement de portail

D.P. 06803221B0037 déposée le 03 .12.2021- accordée le 27.12.2021
WASSMER Lionel 151a, rue principale
Piscine 26m2

D.P. 06803221B0038 déposée le 14.12.2021 – accordée le 27.12.2021
UNVERZAGT Kevin 32, rue Buhne
Abri de jardin

D.P. 06803221B0039 déposée le 23.12.2021- accordée le 18.01.2022
SCHULTZ Claude 1, rue de Verdun
Construction d'un chien assis

D.P. 06803222B0001 déposée le 05.01.2022- accordée le 31.01.2022
ROSAY Etienne 13A, rue de Wattwiller
Piscine 21m2

D.P. 06803222B0002 déposée le 07.01.2022- accordée le 27.01.2022
EMIRO Anthony 6, rue des Vosges
Ajout de panneaux photovoltaïques

D.P.06803222B0003 déposée le 02.02.2022-
Commune de BERRWILLER
Travaux à l'école 22, rue d'Or
Ascenseur

D.P. 06803222B0004 déposée le 11.02.2022 – accordée le 15.02.2022
Muller Jean-Philippe 84, rue principale
Clôture au Hinterfeld – protection d'un potager

B) DIA : Ont été prononcées les renonciations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Consorts MULLER Auguste 110a, rue principale
Propriété divisée en 2 parcelles : vente de la maison à BOLLINGER Jonathan et FONTAINE Stéphanie
Vente du terrain à MULLER Nicolas et GRIENENBERGER Lara

SCI ALYOS – vente de l'ensemble à
SCI HKS – HOLDING SAN SARL, 1, rue de la Mine.

MACNAR- GERTHOFFER et Consorts
Vente du 20, rue des Alouettes (SCHMIDT Paul) à
WILK Gilles venant de WITTENHEIM

BELTZUNG Bernard et Jacky, 23, rue de Cernay
Vente d'une parcelle de 0.38a à
SCHLIFFER François, 36, rue d'Or (régularisation)

Le Conseil Municipal prendre ACTE des communications concernant les permis de construire et les déclarations préalable déposés, ainsi que les renonciations au droit de préemption urbain.

6.2 DIVERS

Réunion publique : une réunion publique est à prévue le 29 mars 2022. 3 thématiques seront à l'ordre du jour :

- Sécurité / circulation
- Présentation du Tiers-lieu
- Présentation du projet finalisé école et périscolaire
-

Projet de manifestation « Mets tes baskets »

Mme Brigitte HERR a été contactée par la Commune de Wattwiller pour un projet commun avec Berrwiller : « Mets tes baskets »
Cette manifestation se matérialise sous la forme d'un challenge ou chaque participant doit parcourir un maximum de kilomètre (à pied, en vélo ...). Elle pourrait se terminer par un podium et un partage de pique-nique avec les participants.

Haut-Rhin propre : la date est fixée au 02 avril 2022

*****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h05